

Commune de CRAVANT

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 MAI 2019

CCTVL – Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a notifié à la commune de Cravant, le Rapport adopté par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 18 mars 2019.

Ce Rapport doit être soumis à l’approbation de l’ensemble des conseils municipaux des 25 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le rapport de la CLECT.

SECURITE : étude d’opportunité d’installation de vidéoprotection publique

La commune étudie actuellement la mise en place de la vidéoprotection sur son territoire. Sa mise en place comporterait le lancement d’une étude d’opportunité pour l’installation de la vidéoprotection avec la définition d’un plan global de couverture, l’obtention de l’autorisation préfectorales de mise en place, le choix des modalités administratives de mise en place et l’achat du matériel de vidéoprotection avec possibilité de subventions ou la location longue durée du matériel avec option d’achat. Ce projet peut bénéficier de l’accompagnement du référent sûreté du groupement de gendarmerie du Loiret. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé le lancement d’une étude d’opportunité pour l’installation de la vidéoprotection, et sollicite l’accompagnement de la gendarmerie et notamment du référent sûreté du groupement de gendarmerie du Loiret.

AVIS ENQUETE PUBLIQUE : Parc éolien de quatre aérogénérateurs et d’un poste de livraison sur la commune de Villermain (41)

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier adressé par la préfecture du Loir-et-Cher en date du 9 avril dernier, stipulant qu’une enquête publique est ouverte du 29 avril au 3 juin 2019 à la Mairie de Villermain (41), concernant la demande d’autorisation environnementale formulée par la société QUADRAN pour l’exploitation d’un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et d’un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de Villermain,

Vu les plans et autres pièces réglementaires annexés à la demande, après consultation des pièces du dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal a donné un avis favorable à ce projet.

DIVERS :

L’enquête publique concernant la révision de la carte communale de Cravant aura lieu du lundi 3 juin au mercredi 3 juillet 2019.